

## **Module : Plans d'urgence et d'intervention**

### **Résumé du cours**

#### **1- Définition :**

Un plan d'urgence est un dispositif prévoyant l'organisation des secours en cas catastrophe ou d'évènement de grande ampleur ou à risque majeur mettant en péril la santé des personnes l'environnement et l'intégrité des biens.

La survenance d'une situation imprévue (ou catastrophique) en l'absence d'un plan d'urgence établi ou préalable peut conduire à une réaction aléatoire de la part des travailleurs et des responsables ce qui peut avoir comme conséquences l'éventuelle multiplication des effets menaçant ainsi la vie des personnes, les biens et l'environnement, d'où la nécessité de mettre en place au préalable du plan d'urgence et d'intervention.

#### **2- Objectifs des plans d'urgence**

De manière général l'élaboration et la mise en place des plans d'urgence et d'intervention a pour objectif de préparer la réaction (des travailleurs, des responsables...) face à une situation d'urgence (ou catastrophique) selon une méthode d'organisation, rigoureuse, étudiée planifiée et répétée (exercices des simulations). Parmi ses objectifs on peut citer ce qui suit :

##### **2- 1- Réduire les conséquences d'un accident**

L'élaboration d'un plan d'urgence et d'intervention permet la mise en place des actions nécessaires conduisant à :

- Prévenir les accidents mortels et blessures.
- Réduire les dommages pouvant être engendrés par rapport aux personnes ; aux installations et aux équipements.
- Assurer la protection du milieu environnemental
- Accélérer la reprise des activités normales

##### **2-2- Organisation des secours**

Le plan d'urgences est établi pour définir l'organisation des secours et des interventions en cas de sinistre à l'intérieur d'un entreprise, il vise à protéger le personnel, la population et l'environnement immédiat, il décrit les mesures à prendre pour remettre en sureté les installations et éviter que la catastrophe ne prenne plus grande ampleur.

##### **2-3- Evaluation de la vulnérabilité**

L'évaluation de la vulnérabilité constitue la première étape de l'élaboration d'un plan d'intervention. Il s'agit de prévoir avec un certain degré d'exactitude la survenance d'une situation d'urgence (ou évènement inattendu).

Parmi les sources d'information sur lesquelles la prévision des évènements inattendus peut être basée on a :

- Les dossiers d'incidents antérieurs
- Retour d'expérience
- Procéder à la comparaison avec des entreprises similaires
- Consultation des sociétés d'assurance

L'évaluation de la vulnérabilité permet ce qui suit :

- La détermination de la probabilité de survenance d'une situation indésirable
- L'identification des moyens humains et matériels nécessaire pour faire face aux situations d'urgence.
- Les ressources nécessaires pour chaque situation d'urgence.

### **3- Eléments nécessaires pour la réalisation d'un plan d'urgence et d'intervention :**

La réalisation d'un plan d'urgence et d'intervention doit comporter les éléments suivants :

3- 1- L'identification de tous les scénarios de catastrophe et de situation d'urgence possibles ainsi que leurs éventuelles conséquences et les mesures nécessaires mises en place pour prévenir ces situations indésirables.

3-2- la mise en place d'un plan d'urgence implique automatiquement la mobilisation des moyens humains responsables de sa mise en œuvre d'où la nécessité d'établir la liste nominative détaillée du personnel responsable du déclenchement et de l'application du plan, ainsi que leur numéro de téléphone, les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, ainsi que leur rôles et leur responsabilité. Il s'agit aussi de déterminer les moyens humains et matériels nécessaire, liés à chaque responsabilité.

3-3- Les différents plans de structures liées aux constructions.

3-4- Des cartes à grandes échelles sur lesquelles sont identifiées les différentes issues et les différents chemins d'évacuation, ainsi que les canalisations de différentes formes d'énergie (eau, gaz...).

Le document d'un plan d'intervention d'urgence peut être volumineux par conséquent il est nécessaire de transmettre aux membres du personnel des instructions écrites distincts liées au plan d'urgence, leur précisant leur taches en cas d'intervention d'urgence.

### **4- Organisation**

Les situations d'urgence se déclenchent de manière soudaines et rapide, alors il est indispensable de désigner un responsable de la coordination de la mise en œuvre de plan d'intervention en cas de nécessité : les différentes responsabilités, les moyens humains et matériels liés au plan d'intervention doivent clairement être identifiés dans le document du plan. Parmi les responsabilités identifiées ou peut citer ce qui suit :

- Signaler la situation d'urgence
- La mise en œuvre du plan d'intervention
- Assurer le commandement

- Assurer la procédure de communications
- Assurer les soins médicaux
- Donner le signal d'alerte au personnel
- Vérifier l'évacuation des lieux
- Demander l'aide aux organismes externes
- Donner le signal de la fin de l'alerte

Pour chaque responsabilité il faut désigner un nombre suffisant de personnel afin de s'assurer de la présence en tout temps des responsables

- **Coordination avec les organismes extérieurs**

Parmi les organisations externes auxquels il est nécessaire de demander de l'aide on peut citer :

- La protection civile
- Les hôpitaux
- Les entreprises avoisinantes
- APC, wilaya....

Cependant il est primordial de discuter le rôle que chacun doit jouer afin d'éviter les conflits de responsabilité.

## **5- Processus de gestion des situations d'urgence (et de crise)**

Le processus de gestion des situations d'urgence s'articule autour des étapes suivantes :

- Avant l'accident (Prévention et préparation de l'intervention)
- Pendant l'accident (l'intervention)
- Après l'accident (le rétablissement des activités)

### **5-1- Etape1 : (Avant l'accident)**

#### **5-1-1- Prévention**

La procédure de prévention est la procédure initiale dans le processus de gestion d'une situation d'urgence, bien entendue elle est mise en place avant la survenue d'une situation d'urgence.

L'objectif de la procédure de prévention est de réduire le risque de crise à une limite jugée acceptable. En d'autre terme, il s'agit d'un ensemble d'actions ayant pour objectif de minimiser ou d'éliminer le risque par rapport aux personnes aux biens et à l'environnement, la procédure de prévention regroupe les activités proactives mises en place pour analyser et évaluer les risques menaçant une entreprise. En se basent sur les résultats de ces études des scénarios d'accident ou de crises sont établis, conduisant ainsi à la mise en place des mesures de prévention des risques.

#### **5-1-2- Préparation de l'intervention**

La procédure de préparation regroupe l'ensemble des actions prises afin de préparer les opérations d'intervention de manière organisée et efficace lors d'une situation d'urgence et ceci dans le but d'atténuer ses effets. Il s'agit principalement de développement des plans de réponse aux situations d'urgence ainsi que la mise en œuvre des exercices de simulation.

Cette phase de planification permet aussi de préparer les entreprises par l'intermédiaire des exercices de simulation ainsi que la formation des équipes d'intervention, afin d'assurer la disponibilité, la rapidité et l'efficacité de la réaction face aux situations d'urgence :

### **5-1-2-1- Développement des plans de réponse à l'urgence**

La réalisation d'un plan de réponse est considérée comme étant un projet de grande ampleur. Une procédure générale et mise en place afin d'établir un plan de réponse à des situations de crise de manière générale, cette procédure est composée des étapes suivantes :

- Création de l'équipe de planification
- Appréhender la situation
- Définition des objectifs
- Développement des objectifs
- Réalisation du plan
- La mise à jour du plan.
- Création de l'équipe de planification:

Un plan de réponse à une situation d'urgence est élaboré par une équipe, la mise en place d'une équipe de planification exige une formation de ses différents acteurs afin de définir clairement le rôle de chaque membre dans la procédure de la mise en œuvre du plan d'urgence.

- Appréhender la situation :

Dans cette étape il s'agit principalement de recherche d'information sur les risques, dans ce contexte l'étude de danger constitue une source d'information importante. Ensuite il s'agit d'analyser les informations recueillies afin de produire les faits et les hypothèses qui définissent par la suite les besoins opérationnelles.

- Définition des objectifs :

La mise en œuvre des opérations d'intervention vise les objectifs suivant :

- La sauvegarde et la protection des vies humaines
- La protection des biens
- La protection du système environnemental

La protection des vies humaine fait l'objet de la priorité principale lors de la mise en œuvre des plans d'urgence pour atteindre ces objectifs, des activités opérationnelles conséquentes doivent être entreprises après la survenue d'une situation d'urgence.

- Développement de plan :

Pour atteindre des objectifs suscités, il s'agit alors dans cette étape de rechercher les solutions potentielles. La méthode (Hybride) de planification est utilisée pour :

- Illustrer l'évolution du scénario à travers le temps
  - Définir les tâches opérationnelles
  - Déterminer les ressources nécessaires pour accomplir les tâches opérationnelles
  - Définir les besoins en informations
- 
- Rédiger et approuver les plans :

Le plan de réponse à une situation d'urgence doit être rédigé dans un document qui doit être succinct simple et facilement appréhendé par tous les acteurs impliqués. Le document (plan d'urgence et d'intervention) doit être distribué aux organisations ayant des responsabilités dans la mise en œuvre du plan afin d'avoir leur retour et leur approbation.

### **5-2 Etape 2 (Pendant l'accident) : Intervention**

La phase de la réponse à une situation d'urgence commence par la mise en œuvre du plan d'intervention, ceci englobe les opérations (intervention, sauvetage et évacuation). Il s'agit alors de mettre les personnes en sécurité, de protéger les biens et limiter les conséquences environnements.

### **5-3 Etape 3 (Après l'accident) : Rétablissement**

Après la déclaration de la fin de l'urgence, il s'agit de s'intéresser au rétablissement progressive par rapport au système de production et ou fonctionnement général de l'entreprise, et ceci tout en ayant minimisé les effets de la situation d'urgence, limiter les impacts par rapport à l'environnement, et aussi sur la population. Par la suite, il est indispensable de tu tirer les leçons de la situation d'urgence et évaluer les capacités du plan de réponse.